

### ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel et/ou forestier
- Nca Secteur naturel à protéger en raison de son intérêt écologique
- Ns Secteur naturel destiné à la pratique du ski
- Nenr Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
- Nb Secteur naturel protégé des rives des plans d'eau de montagne

### ZONES AGRICOLES

- A Secteur pour le maintien et le développement de l'activité agricole
- Ap Secteur viticole et Champs de la Loire à protéger
- Aca Secteur agricole à protéger en raison de son intérêt écologique

### ZONES URBAINES

- Up1 Centre-ville d'intérêt patrimonial
- Up2 Centre-bourg patrimonial et cœur historique
- U1 Centre-ville et secteur dense
- U1a Secteur de grands ensembles
- U2 Secteur d'extension avec habitat récent
- U2a Secteur pavillonnaire aux formes urbaines spécifiques
- U3 Secteur d'habitat individuel peu dense
- Uhh Secteur de hameau historique
- Uhpov Secteur de hameau récent
- Uhc Secteur de hameau constructible
- Uk1 Secteur commercial majeur
- Uk2 Secteur commercial existant
- Uk3 Secteur économique tertiaire et services
- Uk3a Secteur économique tertiaire et service - Cénereux
- Uk3b Secteur économique tertiaire, service et commerce
- Uk4 Secteur économique industrie
- Uk5 Secteur économique logistique
- Uk6 Secteur économique industrie lourde
- Uk7 Secteur économique mixte
- Uk7b Secteur économique mixte - Les Granges
- Uk8 Secteur économique artisanat
- Uk8a Secteur économique artisanat, commerces et activités de services
- Uk1 Secteur d'équipement ou de loisirs des centralités
- Uk2 Secteur d'équipement ou de loisirs des autres communes
- Uk3 Secteur d'équipement ou de loisirs des stations 4 saisons
- Uk4 Secteur de développement touristique
- Uk5 Aire d'accueil des gens du voyage
- Uk6 Secteur bâti inondable

### ZONES À URBANISER

- Alu Vacation résidentielle
- Alu Vacation économique + indice 1 à 8 (cf. zone Ue)
- Alum Vacation mixte
- Aul Vacation équipement et loisirs + indice 1 à 4 (cf. zone Ul)
- Au Développement résidentiel à moyen terme
- Au Développement économique à moyen terme

### PRESCRIPTIONS SE SUPERPOSANT AU ZONAGE

#### Éléments de paysage et éléments du patrimoine bâti à protéger (L151-19)

- Éléments bâtis d'intérêt architectural
- Vergers, jardins et parcs architecturaux d'intérêt patrimonial

#### Éléments de petit patrimoine :

- Activités humaines
- Eau
- Religieux
- Muret en pierre / pisé à protéger

#### Éléments de paysage et éléments naturels à protéger (L151-23)

- Bande de préservation de part et d'autre des cours d'eau
- Vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques
- Espaces cultivés dans le tissu bâti
- Secteur de zone humide présente
- Haies, ripisylves, alignements d'arbres
- Arbres à protéger

#### Éléments bâtis pouvant évoluer en zone A et N

- Périmètres d'implantation des nouvelles constructions
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
- Bâtiment pouvant changer de destination - création d'un nouveau logement
- Bâtiment pouvant changer de destination - autre destination

### Éléments de mixité sociale et fonctionnelle en zone urbaine

- Alignements commerciaux à protéger
- Alignements commerciaux à protéger renforcés
- Secteurs de préservation ou de développement de la diversité commerciale
- Secteurs de mixité sociale
- Périmètres de proximité avec les transports collectifs

### AUTRES ÉLÉMENTS

- Zones inondables
- Alia chute de bloc sur falaises
- Orientations d'aménagement et de programmation IP
- Patrimoniale ; S = sectorielle ; E = économique ; EV = entrée de ville
- Secteur protégé pour la richesse du sol et du sous-sol
- Emplacement réservé
- Périmètre d'étude d'un projet d'aménagement global
- Secteur avec taille minimale de logements
- Marge de recul
- Panneaux d'agglomération
- Cimetière

**Plan Local d'urbanisme intercommunal**

**5.2 Règlement graphique**  
5.2.2 Zoom bourgs et villes

**La Côte-Saint-Didier**

Projet arrêté le 25/11/2025

Logo **epures**

0 100 200 m  
oct. 2025

